

# Atterrissage en plein brouillard pour Notre-Dame-des-Landes

*Pile, une enquête gardée sous le coude relance les espoirs de Hollande et d'Ayrault. Face, un rapport confidentiel conforte les tenants du statu quo amélioré.*



## Un sondage secret a ouvert de nouvelles pistes

**C**ONTRAIREMENT à la promesse de Hollande, il n'y aura pas de « référendum » à Notre-Dame-des-Landes. Tout au plus une « consultation », destinée à recueillir l'avis de la population, le gouvernement s'engageant à respecter son verdict. C'est courageux !

Il n'y aura pas de référendum parce qu'une collectivité locale n'a pas le pouvoir d'en organiser un sur un sujet de portée nationale. Ce qui est le cas de la construction d'un nouvel aéroport dans l'Ouest. Il s'agira donc d'une

consultation de la population de Loire-Atlantique, voire des Pays de la Loire. Tout cela restant à préciser. Car, comme le confie un ministre, « cette histoire est aussi improvisée que le débat sur la déchéance de nationalité ». Ce que ne dément pas l'Élysée, tout en précisant : « La question n'est pas juridique, elle est politique. » A dire vrai, surtout électorale.

Hollande s'est autorisé à sortir du bocage parce qu'il dispose, depuis novembre, d'un sondage demeuré jusqu'à présent secret. Et providentiel pour les partisans des nouvelles pistes ! Cette enquête a été réalisée, à la veille des élections régionales, par l'institut Harris Interactive pour le compte du PS. Sur 819 personnes interrogées, du 10 au 13 novembre, une large majorité – 59 % précisément – se déclare « favorable au transfert de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes ». Les plus enthousiastes semblent être les électeurs communistes (70 %), suivis de ceux de la droite (69 %), puis du PS (62 %). Les moins chauds sont évidemment les écologistes (21 %)...

### Crash test électoral

Hollande avait déjà caressé l'idée d'un vrai-faux référendum (local) lors de la Conférence environnementale de novembre 2014, suivi, quelques mois plus tard, par Ségolène Royal, et même (en novembre 2015) par des opposants au projet, comme... le sénateur écolo Jean-Vincent Placé, aujourd'hui sous-ministre. Si tout le monde est d'accord...

En attendant, les travaux, qui devaient débiter ces jours-ci, sont en stand-by. Jusqu'à « en octobre au plus tard », a confié Hollande à une délégation de syndicalistes de la Confédération paysanne (parmi lesquels Marcel Thébault, paysan à Notre-Dame-des-Landes) qu'il a reçue le 12 février. « Si le référendum se conclut par un oui, les travaux commenceront, a promis le chef de l'État. Si c'est non, l'aéroport ne se fera pas. » Ah bon ? Pourquoi ?

Au cours de cet entretien, il a eu un échange téléphonique inopiné avec Manuel Valls. En raccrochant, Hollande a annoncé à ses interlocuteurs : « Finalement, le référendum concernera uniquement les électeurs de Loire-Atlantique. »

C'est un sondage qui en a décidé ?

**Didier Hassoux**

## L'étude qui cloue au sol le projet de Hollande

**C'**EST le genre de document qui pourrait lui plomber son « référendum », à notre président ! Ce rapport, jamais divulgué taille en pièces l'un des arguments rabâchés depuis des années par le gouvernement et par tous les promoteurs du projet Notre-Dame-des-Landes. Au dire de ces grands écologistes, il faut construire le nouvel aéroport plutôt que d'agrandir celui existant de Nantes-Atlantique, pour une raison simple : rallonger ce dernier mettrait en péril le lac de Grand-Lieu, superbe réserve naturelle qui se trouve en bout de piste.

En 2013, la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) avait commencé à plancher sur le sujet. Pour parachever le travail, le préfet de région avait décidé, l'année suivante, d'en avoir le cœur net. Il avait demandé aux propres experts de l'État, ceux de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) des Pays de la Loire, d'étudier l'impact d'une extension éventuelle de la piste de Nantes-Atlantique. C'est là que la farce commence...

Le 10 septembre 2014, le préfet Henri-Michel Comet reçoit sur son bureau la réponse des services instructeurs « Ressources naturelles et paysage ». Le document est signé de la main du chef du département, Xavier Hindermeyer. Et il est désastreux pour son commanditaire. Sur

deux pages, la Dreal martèle que rallonger la piste n'aurait « aucun impact négatif » sur Grand-Lieu et démonte, point par point, les arguments en faveur de Notre-Dame-des-Landes. Une vraie torture pour Jean-Marc Ayrault ! Les survols nuisibles pour le lac ? Néant. Même les gros avions qui utiliseraient cette piste plus longue ne voleraient « pas au-dessous des 300 mètres », l'altitude minimale de protection de la réserve naturelle.

### Enterrée dans la soute

La menace pour les oiseaux, alors ? Néant aussi ! Les atterrissages au ralenti et les décollages rapides, « activité continue et routinière », perturbent même « moins qu'un événement imprévisible, comme le bruit d'un coup de fusil », taclent les experts. Une activité un peu plus intense de l'aéroport Nantes-Atlantique « ne sera pas perceptible par la faune du lac et ne générera pas de perturbation », tranchent-ils.

Le péril sur les zones humides en bout de piste, quand même ? Négatif, encore ! Cet « impact sera très minime,

en comparaison de ceux [qui sont] issus de l'urbanisation prévisible » de ces zones en cas de transfert de l'aéroport.

Conclusion, en forme de coup de grâce : pour la Dreal, c'est plutôt ce « déménagement, l'urbanisation de ces terres et leur imperméabilisation qui seraient préjudiciables aux équilibres écologiques de la réserve ». Exactement l'inverse ! Et que croyez-vous qu'il arrivera ? Bizarrement, cette étude n'a jamais été rendue publique. Elle est restée classée verticalement, jusqu'à ce que « Le Canard » mette le bec dessus. Entre-temps, les plus hautes autorités du pays ont continué, comme si de rien n'était, de brandir les terribles dangers d'un rallongement de la piste de Nantes-Atlantique. A commencer par Valls, qui, des tremolos écologistes dans la voix, balançait, le 4 novembre devant l'Assemblée : « L'actuel aéroport est au contact de trois zones Natura 2000, il n'est donc pas souhaitable de l'étendre. Si on veut être cohérent avec le rendez-vous de la COP21, alors il faut poursuivre les travaux. » Et continuer de planquer les expertises contrariantes !

**Christophe Nobili**

Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Arrivé, le  
10 SEP. 2014  
SERVICE DU COURRIER - 7

Ainsi, l'allongement de la piste de l'aéroport de Nantes-Atlantique ne présente pas de risque pour la faune de la réserve naturelle et n'augmente pas le péril aviaire.

Au contraire, elle garantit la préservation des zones humides de la ceinture verte générée par l'aéroport, qui participent à l'équilibre écologique de la réserve face à l'urbanisation de l'agglomération nantaise.

Conclusion de l'étude demandée par le Préfet sur le maintien de Nantes-Atlantique. Ayrault ne va pas s'en remettre.